



Vision SUR LE LAC

Printemps 2022



humaine

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Si l'arrivée du printemps est une phase de renaissance pour la nature, c'est aussi une période fort stimulante pour la population marthelacquoise. Je suis heureux de vous présenter ce premier bulletin pour 2022, dans lequel vous retrouverez plusieurs activités pour divertir toute la famille!

2

J'en profite d'ailleurs pour vous parler de la 19^e édition du Relais pour la vie, qui se tiendra le 11 juin prochain au parc municipal et pour lequel je serai le président d'honneur. C'est un événement qui me tient à cœur, je vous invite à venir marcher avec nous afin d'amasser des fonds pour aider à vaincre le cancer. Un autre événement lumineux se tiendra aussi au parc municipal les 7 et 8 mai à l'occasion de la fête des Mères. Un sentier étincelant pour se balader sous les étoiles et faire briller les yeux de toutes ces mamans qui donnent tant.

Parlant de générosité, j'aurai le plaisir d'honorer nos précieux bénévoles lors d'une soirée festive le 29 avril dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole. Cette proximité avec nos organismes est une richesse énorme

pour la communauté. D'ailleurs, le prix international Méritas Communauté qu'ont reçu les Chevaliers de Colomb parle de lui-même, dévoilant tout l'engagement et le dévouement des organismes marthelacquois.

On ne peut pas passer sous silence la date du 27 avril, qui marquera la 3^e année du bris de la digue. C'est pourquoi le conseil organisera une brève cérémonie commémorative afin de souligner la résilience dont nous avons fait preuve pour surmonter cette épreuve. Plus de détails sur la commémoration vous seront communiqués dans les prochaines semaines.

En terminant, je vous invite à prendre connaissance du dossier présentant l'avancement du projet d'amélioration de l'eau potable, qui s'inscrit dans nos engagements municipaux.

Pâques est à nos portes, ne manquez surtout pas les nombreuses activités préparées spécialement pour amuser vos petits cocos.

Sur ce, joyeuses Pâques!

François Robillard | f.robillard@vsmsll.ca

Régie de police du Lac des Deux-Montagnes | Comité sur les incendies | Tricentris, centre de tri

SOMMAIRE

2 Mot du maire | **3** Votre conseil | **4** Vie citoyenne | **6** Actualités | **9** Sécurité publique | **10** Travaux publics
14 Urbanisme | **16** Subventions environnementales | **17** Loisirs et culture | **22** Organismes | **24** Nous joindre



Priscilla Lamontagne

District 1 | p.lamontagne@vsmsll.ca

- Comité consultatif en environnement
- Comité loisirs, art, culture et communautaire (culture)
- Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées



Marc-André Daoust

District 5 | m-a.daoust@vsmsll.ca

- Comité consultatif d'urbanisme
- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- Comité de mise en valeur des parcs et grands espaces



Claire Wallot

District 2 | c.wallot@vsmsll.ca

- Comité consultatif en environnement
- Comité de circulation
- Comité loisirs, arts, culture et communautaire (communautaire)
- Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
- Office régional d'habitation



Julie Pelletier

District 6 | j.pelletier@vsmsll.ca

- Comité loisirs, arts, culture et communautaire (arts)
- Comité de mise en valeur des parcs et grands espaces
- Comité entrepreneurial



Line Surprenant

District 3 | l.surprenant@vsmsll.ca

- Comité des incendies
- Comité des finances et de l'administration publique
- Comité de circulation
- Comité entrepreneurial



Alex Brisebois-Proulx

District 7 | a.brisebois-proulx@vsmsll.ca

- Comité sur les mesures d'urgence
- Comité loisirs, arts, culture et communautaire (loisirs)



Francis Limoges

District 4 | f.limoges@vsmsll.ca

- Comité des travaux publics
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité de mise en valeur des parcs et grands espaces



Loïc Boyer

District 8 | l.boyer@vsmsll.ca

- Comité des finances et de l'administration publique
- Comité sur les mesures d'urgence
- Comité des travaux publics

PROCHAINES SÉANCES

13 avril | 10 mai | 8 juin

Pour consulter la carte des districts, visitez notre site Web sous l'onglet **Conseil municipal**.

NOUS JOINDRE

Vous avez des questions ou avez besoin d'information? N'hésitez pas à communiquer avec nous via notre site Web en utilisant l'onglet **Nous joindre**. Sélectionnez ensuite le service approprié dans le menu déroulant.

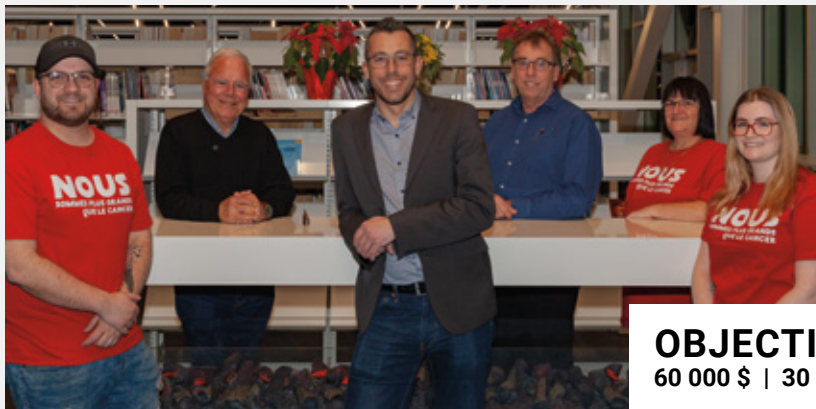
Vous ne savez pas à quel service adresser votre question ou votre commentaire? Écrivez à info@vsmsll.ca et nous nous ferons un plaisir de rediriger votre courriel vers le service concerné.

RELAIS POUR LA VIE

...

Un retour attendu pour la 19^e édition

Après une pause de deux ans imposée par la pandémie, c'est un retour en grande force pour le Relais pour la vie de la MRC de Deux-Montagnes. Pour cette 19^e édition, c'est avec fierté que notre maire François Robillard a accepté le titre de président d'honneur. Il se déroule traditionnellement de nuit, mais les équipes marcheront cette année entre 18 h et minuit le samedi 11 juin. Cet événement rassembleur se tiendra au parc municipal situé au 3100, rue Laurin.



En solo ou en équipe, venez marcher avec nous et posez un geste déterminant pour aider à vaincre tous les cancers.

Vous aussi pouvez faire une différence!

Pour vous inscrire ou faire un don: relaispourlavie.ca

OBJECTIFS

60 000 \$ | 30 équipes | 40 participants d'espoir

Les membres du comité bénévole, de gauche à droite: Alexandre Lahaie, directeur; Michel Beauchemin, animateur et représentant de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes; François Robillard, président d'honneur et maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac; Jean-Guy Lajeunesse, Sylvie Lefebvre et Julie Trinque, bénévoles. Absents sur la photo: Corinne Turgy, Marie-Ève Melançon et Benoît Sigouin, bénévoles.



UN PRIX INTERNATIONAL REMIS AUX CHEVALIERS DE COLOMB

C'est un prix international d'exception qui a été remis aux Chevaliers de Colomb conseil 9592 le 12 mars dernier pour leur implication bénévole à la suite des inondations de 2019.

Les rapports remis par l'organisme au Conseil d'État du Québec leur ont permis de remporter le premier prix dans la catégorie Communauté. Le Conseil d'État a ensuite soumis leur candidature au Conseil Suprême, ce qui leur a valu le grand prix **Méritas Communauté** au très prestigieux concours international.

Ce prix unique, remis avec deux ans de retard à cause de la pandémie, est largement mérité par le conseil 9592. Ces Chevaliers ont œuvré bénévolement et sans relâche auprès de la population sinistrée durant toute l'année 2019. L'administration et les élus municipaux se joignent au Conseil Suprême pour les remercier d'avoir fait une grande différence auprès de la population sinistrée.



De gauche à droite: Clément Jolicoeur, Grand Chevalier; Jean-Denis Garon, député fédéral de Mirabel; Sylvie D'Amour, députée provinciale de Mirabel; Claude Sigouin, ex Grand Chevalier et gagnant du prix Méritas; Frère Chevalier Jean-Marc Lamarche, député du district 11; Sire Chevalier André Sauro, fidèle navigateur de l'Assemblée 2770; Frère Chevalier Réal Bernier, directeur régional de la région 6; et le maire de la ville et Frère Chevalier, François Robillard.

MA VILLE EN COULEURS!

Thématique du calendrier municipal 2023

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac invite les jeunes artistes marthelacquois à user de leur imagination pour participer au concours de dessin **Ma ville en couleurs!** L'objectif du concours est de sélectionner les 14 dessins originaux et colorés qui auront la chance de se retrouver dans le calendrier municipal 2023.

Thématique

Les jeunes intéressés à participer doivent faire preuve de créativité afin d'illustrer leur endroit favori, un sport ou une activité qu'ils aiment pratiquer sur le territoire ou encore l'un des magnifiques paysages de la ville.

Prix

Des prix en lien avec l'art seront offerts aux participants retenus. De plus, les œuvres gagnantes auront la chance d'être exposées au centre communautaire pour permettre à tous les citoyens d'admirer le talent de la jeunesse marthelacquoise!

Critères de participation et d'envoi

- Être citoyen ou citoyenne de la Ville
- Être âgé(e) de 18 ans et moins
- Fournir une œuvre de format 8,5 x 11 po **horizontal**
- Respecter la thématique municipale

Inscrivez au verso les coordonnées complètes d'un parent et de l'enfant, ainsi qu'une brève description du dessin. Déposez l'œuvre avant la date limite à la réception du centre communautaire, de la bibliothèque ou de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.



À VOS CRAYONS!
Faites-nous découvrir Sainte-Marthe-sur-le-Lac sous toutes ses couleurs!

PREMIÈRE ÉDITION DU PETIT CARNAVAL

Merci de votre belle participation lors de la première édition du **Petit carnaval** les 26 et 27 février derniers. Durant ces deux journées hivernales, près de 1000 personnes ont bravé le



froid avec le sourire pour venir s'amuser dans les nombreuses activités proposées. Ainsi, petits et grands ont profité gratuitement de musique avec DJ, de parties de soccer sur neige, de la location de vélos *fatbikes*, de la glissade et du patin libre, des bons chocolats chauds et d'une partie de hockey amicale avec le maire.

Nous remercions tous nos partenaires et la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, qui ont grandement contribué au succès de ce bel événement. C'est le début d'une belle tradition et nous avons déjà hâte de vous retrouver l'hiver prochain!



PERSIL ET COMPAGNIE

Depuis 10 ans déjà, la population marthelacquoise se ravitaille (et se régale!) chez Persil et Compagnie. Bien plus qu'un comptoir de fruits et légumes, le commerce du couple est rapidement devenu un incontournable pour les amateurs de repas cuisinés, de salades originales et de desserts savoureux.

C'est avec joie que le maire François Robillard, et le conseiller Alex Brisebois-Proulx, ont souligné cet événement lors du 5 à 7 organisé pour l'occasion.



De gauche à droite : le maire François Robillard, les propriétaires Jean-Claude et Liette Lauzon, Albert Binette, un fidèle client (et célèbre barbier retraité!), et Alex Brisebois-Proulx, conseiller.

CHIENS ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

...

Connaissez-vous les parcs où vous pouvez vous promener avec votre animal de compagnie ?

En vertu de la réglementation municipale, il est permis de se balader avec son chien aux endroits suivants :

- Le parc canin situé sur la rue Sauvé, entre la 20^e et la 22^e Avenue;
- Le parc de la Frayère;
- Le parc de la Prucheraie;
- Le parc de l'Érablière.

La présence d'animaux est interdite dans tous les autres parcs municipaux.

Les chiens doivent **être tenus en laisse en tout temps** et leurs **excréments ramassés** et jetés dans une poubelle. Les propriétaires qui enfreindront le règlement municipal recevront un constat d'infraction pouvant aller jusqu'à 300 \$, à moins qu'il s'agisse d'un animal apportant une aide à une personne handicapée.

EXCRÉMENTS

Appel au civisme!

Nous tenons à rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables de ramasser et de jeter leurs excréments dans une poubelle.

Malheureusement, certaines personnes choisissent plutôt de polluer l'environnement en disposant les excréments sur la clôture du parc canin ou en les accrochant dans les arbres longeant la piste cyclable. Des poubelles sont disponibles et facilement accessibles au parc canin ou à votre domicile.





ARROSAGE ESTIVAL

Début de la période de restriction

Du 1^{er} mai au 30 septembre, un règlement est en vigueur concernant l'utilisation de l'eau potable à des fins d'arrosage ou de nettoyage. Les périodes d'arrosage manuel de la pelouse sont déterminées selon l'adresse de résidence.

Tous les détails sur la réglementation sous l'onglet **Environnement**.

SYSTÈMES AMOVIBLES

Adresses PAIRES	Lundi et mercredi	Entre 20 h et 23 h
Adresses IMPAIRES	Mardi et jeudi	

Nouvel horaire depuis juillet 2021



SYSTÈMES AUTOMATISÉS

Adresses PAIRES	Lundi et mercredi	Entre 3 h et 6 h
Adresses IMPAIRES	Mardi et jeudi	

ABRI TEMPORAIRE

Vous avez un abri temporaire pour votre automobile? Nous vous rappelons que les abris temporaires sont autorisés chaque année, du **15 octobre au 15 avril**, date à laquelle ils devront être retirés.



VENTES-DÉBARRAS

Selon la réglementation municipale en vigueur, les ventes-débarras seront autorisées sur tout le territoire les **21, 22 et 23 mai** prochains, entre 9 h et 17 h. Ce sera l'occasion de faire le ménage du garage et de procéder à la vente d'objets usagés durant ces trois journées printanières. En cas de pluie, les ventes-débarras seront remises à la fin de semaine suivante.

Aucun permis ni aucune inscription ne sont nécessaires.



FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Les bureaux municipaux seront fermés à l'occasion du congé de **Pâques**, soit le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril, ainsi qu'à l'occasion de la **Journée nationale des patriotes**, le lundi 23 mai.



Pour contacter les policiers de façon non urgente durant cette période, veuillez composer le **450 974-5300**. S'il s'agit d'une urgence, composez le **911**.

ÉCHÉANCE DE TAXES

2^e versement – 8 juin

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Suivi sur les démarches

Les démarches en lien avec le dossier de l'amélioration de la qualité de l'eau potable vont bon train. Des études sont en cours avec deux universités montréalaises distinctes.

Le 10 mars dernier, l'équipe du Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de Polytechnique Montréal a installé un traitement pilote à l'usine de production d'eau potable. Ce dispositif simule ainsi, à petite échelle, le procédé de traitement actuel et a comme objectif de recueillir des données qui serviront à optimiser le procédé de traitement de l'eau potable.



Réseau de distribution

Une carte d'encrassement réalisée à l'aide des données recueillies lors du dernier rinçage est présentement en traçage. Cette dernière permettra d'identifier les secteurs présentant une plus grande accumulation de dépôts dans le réseau. Les résultats obtenus nous aideront à avoir une meilleure compréhension des épisodes d'eau colorée reliés au réseau d'aqueduc.

Analyse des données et nouvelles technologies

La seconde équipe universitaire de la Chaire stratégique en hydrogéologie urbaine de l'UQUAM planche actuellement sur un plan de recherche qui analysera les puits en vue de réduire le taux de manganèse directement à la source. Par ailleurs, la direction des travaux publics se penche actuellement sur les différentes technologies offertes par les fabricants d'analyseurs de chlore. Les conclusions de cette analyse permettront de sélectionner des appareils offrant une fiabilité supérieure au moment du remplacement des analyseurs.

Rinçage unidirectionnel de printemps

Les opérations de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc débuteront le **18 avril**. Ces travaux de nettoyage du réseau de distribution d'eau potable sont nécessaires pour éliminer les dépôts accumulés sur les parois et pour contribuer au bon maintien des conduites.

Ainsi, par l'augmentation de la vitesse et du débit de l'eau dans les différents tronçons du réseau d'aqueduc grâce à la manipulation stratégique des bornes d'incendie et des vannes, les opérateurs évacueront les dépôts de minéraux des conduites.

Tous les détails concernant les précautions à prendre durant le rinçage ainsi qu'une carte présentant l'avancement des travaux seront disponibles sur notre site Web sous l'onglet **Travaux publics**.



Un rappel du début des travaux sera publié sur nos différentes plateformes de communication.

FEUX DE PLATES-BANDES ET MÉGOTS



La venue du beau temps et l'embellissement des plates-bandes vont de pair. Cependant, il faut savoir que la mousse de tourbe et le paillis utilisés pour la réalisation de bosquets sont des matériaux très inflammables.

Ne jetez jamais de mégot de cigarette ou de cigare dans un pot de fleurs, du paillis, du terreau ou même un jardin. Un mégot peut se consumer durant plusieurs heures et les engrais chimiques pourraient facilement déclencher un incendie.

Faites d'une pierre deux coups en installant un cendrier extérieur pour y éteindre vos mégots et ceux de vos invités : vous conserverez un élégant potager et assurerez la sécurité de votre propriété!



VISITES RÉSIDENTIELLES

Ne vous étonnez pas si on frappe à votre porte : votre Service de sécurité incendie veille sur vous !

Entre avril et novembre, des visites résidentielles seront effectuées pour vous conscientiser sur différents aspects de prévention. Ayant comme objectif la validation d'éléments de sécurité dans votre résidence (avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, panneau électrique, extincteurs, etc.), les pompiers pourront également vous conseiller et répondre à toutes vos questions de sécurité. À vous d'en profiter!



EXCÈS DE VITESSE



Une initiative de proximité en compagnie de Joe Latraverse

La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes prépare le lancement d'un programme visant à prévenir les excès de vitesse dans les quartiers résidentiels, et ce, en étroite collaboration avec la population marthelacquoise.

En effet, le sympathique et coloré Joe Latraverse de la campagne **Jesuiscourtois.com** aura comme mission de rappeler aux automobilistes les limites de vitesse dans certaines rues de la ville. On a tendance à écraser le champignon dans votre coin? Invitez-le chez vous pour calmer les ardeurs des automobilistes!

Quoi faire si on roule trop vite?

Dès la mi-mai, vous n'aurez qu'à communiquer avec le responsable des sections sécurité routière et relations avec la communauté. **Après une brève analyse de la situation, une pancarte sera installée sur votre terrain, en bordure de la rue, pour une période de deux à trois semaines.**



Ainsi, de nombreuses pancartes seront installées durant la période estivale, à la demande des citoyens. C'est avec confiance et fierté que votre Régie de police déploie cette initiative colorée, qui promet d'avoir un impact direct sur le comportement des conducteurs pressés.



Pour joindre le responsable des sections sécurité routière et relations avec la communauté, téléphonez au **450 473-4686**.



DÉPÔT AU GARAGE MUNICIPAL

...

Vous effectuez des travaux de rénovation et vous désirez vous débarrasser de vos déchets de construction ?

MATÉRIAUX SECS

Les matériaux secs ne sont pas ramassés lors des différentes collectes. Ils sont toutefois acceptés au garage municipal afin d'être triés et récupérés. Le tri et la récupération des matériaux secs permettent de détourner une quantité importante de matières de l'enfouissement.

Matériaux acceptés avec frais* :

- Bois
- Placoplâtre (gypse)
- Couvre-planchers
- Armoires
- Plafonds
- Portes
- Fenêtres
- Résidus verts (jardinage)
- Etc.

Matériaux refusés :

- × Asphalte
- × Bardeau d'asphalte bitumineux
- × Terre et tourbe
- × Produits toxiques
- × Pierre, roche et ciment
- × Tout contaminant selon la Loi sur l'environnement

* À partir de 10 \$ par chargement de 150 pieds cubes. Visitez l'onglet **Travaux publics** pour tous les détails.

MATIÈRES NUISIBLES

Ces matières nuisibles pour l'environnement ne sont pas autorisées lors des collectes, mais sont **acceptées sans frais au garage municipal** :

- Piles
- Peinture résidentielle
- Bonbonnes de propane vides
- Huile à moteur usée (dans son contenant original)
- Filtres à moteur
- Lampes fluorescentes
- Pneus sans les jantes
- Produits électroniques (haut-parleur, téléphone, téléviseur, radio, etc.)
- Produits informatiques (ordinateur, souris, clavier, imprimante, etc.)

Attention : les produits **électriques** (grille-pain, micro-ondes, cafetière, lampes, séchoirs, etc.) ne sont pas des produits électroniques ni informatiques.

Coordonnées du garage municipal

2960, boulevard des Promenades
450 472-7310, poste 111



HEURES D'OUVERTURE DU DÉPÔT DES MATÉRIAUX SECS

Lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h Les samedis suivants,
Vendredi 8 h 30 à 11 h 30 de 9 h à 12 h :

- 9 et 30 avril
- 14 et 28 mai
- 11 et 25 juin

Une preuve de résidence sera exigée sur place.
Les remorques commerciales et les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

Faites le tri! Le dépôt n'est pas un site d'enfouissement. Chacun est responsable de la gestion de ses déchets!

COLLECTE DE GROS REBUTS

Débarrassez-vous de vos gros rebuts de moins de 50 livres le 2^e jeudi du mois en les déposant en bordure de rue la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.

Sont ramassés

- Matelas, sommiers
- Bains, toilettes
- Petits meubles
- Réfrigérateurs
- Chauffe-eau
- Meubles de jardin
- Cuisinières
- Toiles de piscine attachées
- Balançoires
- Barbecues
- Tondeuses et souffleuses, sans essence ni huile
- Jeux (avec inscription « à jeter »)
- Tapis (coupés et roulés)
- Spas, en morceaux de 4 x 6 pieds
- Paravents
- Humidificateurs
- Déshumidificateurs
- Distributeurs d'eau
- Laveuses et sécheuses
- Celliers

Ne sont pas ramassés

- × Déchets domestiques (en sac ou non)
- × Matières organiques

Ces matières vont dans leurs bacs de collecte respectifs.

- × Résidus domestiques dangereux
- Collecte de RDD le 15 octobre.**

- × Boîtes de carton
- × Branches
- × Bois et palettes
- × Pneus
- × Miroirs et vitres
- × Produits électroniques et informatiques
- × Bonbonnes de propane
- × Débris de construction

Ces articles sont acceptés au dépôt des matériaux secs durant les heures d'ouverture.

11

MATIÈRES ORGANIQUES



Retour de l'horaire hebdomadaire

Dès le **lundi 4 avril**, l'horaire hebdomadaire sera de retour. En effet, d'avril à novembre, la collecte des matières organiques a lieu tous les lundis.



Aucun sac de plastique
Même compostable, biodégradable et oxobiodégradable

JAMAIS DANS LE BAC BRUN



COUPE DE BORDURE DE BÉTON

Les coupes de bordure sont effectuées lorsque la température le permet, du printemps jusqu'à la fin de l'automne, et les demandes doivent respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur.

L'entrée charretière doit mesurer entre 3 mètres et 9,2 mètres. De plus, vous ne pouvez pas avoir une entrée de plus de 2,5 mètres directement devant la façade de votre maison, excluant le garage.

Combien ça coûte?

Un acompte 140 \$ est exigé lors de la demande.

Les tarifs pour la coupe de bordure de rue comprennent les coûts des travaux*, calculés pour chaque mètre ou partie de mètre linéaire arrondie au mètre près (inférieur ou supérieur), et sont établis comme suit :

Coupe	Acompte	Taux (mètre linéaire)	Coût total
4 mètres et moins	140 \$	–	140 \$
5 mètres	140 \$	35 \$	175 \$
6 mètres	140 \$	35 \$	210 \$
7 mètres	140 \$	35 \$	245 \$
8 mètres	140 \$	35 \$	280 \$
9 mètres max.	140 \$	35 \$	315 \$

Comment faire une demande?

Présentez-vous au garage municipal avec l'acompte de 140 \$ libellé au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et une copie du plan de votre certificat de localisation, sur lequel vous aurez dessiné votre entrée charretière actuelle et celle que vous désirez obtenir.

Les prochaines étapes à suivre vous seront transmises par les services techniques. Après les opérations, la Ville vous fera parvenir une facture finale.

* Coûts des travaux réalisés par l'entrepreneur de la Ville, ainsi que les frais de gestion, de coordination et d'inspection de la Ville.



Prévoyez un délai de quatre à huit semaines pour la coupe.



Crue printanière

À l'approche de la crue 2022 et avec la fonte des neiges, la Ville a déjà entrepris les actions reliées à son protocole d'interventions préventives de la crue printanière. Bien que la digue protège le territoire des eaux du lac des Deux-Montagnes, cette période de l'année nécessite tout de même la mise en place de certaines opérations de prévention.

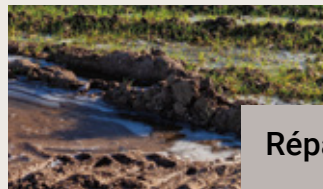
Ainsi, des pompes ont été installées à différents endroits du territoire pour remédier à une éventuelle accumulation d'eau trop importante reliée à la fonte des neiges. En ce qui a trait à la digue, une vigie de la hauteur du lac des Deux Montagnes est effectuée régulièrement et plusieurs inspections sont prévues avant, pendant et après la période de crue des eaux. Pour plus d'information, téléphonez au 450 472-7310, poste 111.



Éclairage de rue

Vous constatez la défectuosité d'un lampadaire? Il clignote, ou la lumière est toujours éteinte ou allumée? Déterminez l'emplacement de ce dernier en indiquant l'adresse où il est situé et le numéro qui est inscrit sur le poteau, le cas échéant.

Rapportez le bris au 450 472-7310, poste 116, ou envoyez un courriel à info.travauxpublics@vsmll.ca.



Réparation de terrain

Si votre terrain a subi des dommages à la suite des opérations de déneigement ou de dégagement d'une borne-fontaine, vous devez en aviser le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire **avant le 1^{er} mai** en transmettant des photographies des dommages à info.travauxpublics@vsmll.ca. Pour plus d'information, téléphonez au 450 472-7310, poste 111.

JOUR DE COLLECTE ET BAC 101

Quelle déception de constater, un jour de collecte, que le bac n'a pas été ramassé.

POURQUOI?

Vérifiez son positionnement

Le bac était-il...

- Sorti avant 7 h le jour de la collecte?
- Orienté les roues et les poignées vers votre terrain?
- Dégagé d'un mètre tout autour?
- Adéquatement fermé, sans objet sur le couvercle?
- Conforme (identifié par un numéro ou le logo de la Ville)?

Vérifications faites, votre bac aurait dû être ramassé.

QUE FAIRE?

Communiquez avec nous dès que possible et au plus tard le lendemain de la collecte, avant 16 h. Après vérification, nous prendrons les mesures nécessaires pour vidanger votre bac.

NOUS JOINDRE

☎ 450 472-7310, # 168

✉ urbanisme@vsmsll.ca

Important: laissez votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

À SAVOIR

Les matières déposées à côté du bac de déchets ou de recyclage sont restées sur votre terrain?

C'est normal! Aucun déchet ne sera ramassé à côté du bac lors des collectes de matières recyclables ou de déchets ultimes. La seule **exception** s'applique lors de la collecte des matières organiques.

Collecte de matières organiques

Les surplus peuvent être déposés à côté du bac dans des sacs en papier ou des boîtes de carton.

Votre bac n'a pas été complètement vidé?

Les matières trop compactées créent un amas solide et restent prises dans le bac au lieu de se déverser. Assurez-vous que vos matières se remuent lors du déplacement.

Pourquoi les couvercles doivent-ils être fermés?

Les fourches du camion brisent le couvercle s'il est renversé. Aussi, les matières des bacs débordants se retrouvent déversées dans la rue.

Après la collecte?

Ramassez votre bac avant 20 h et ramenez-le sur le côté ou à l'arrière de votre propriété afin de respecter la réglementation en vigueur.

Vous déménagez?

Laissez vos bacs sur place, car ils appartiennent à la Ville et ils doivent demeurer à l'adresse où ils ont été livrés.

Votre bac est endommagé?

Pour son remplacement ou sa réparation, téléphonez-nous pour connaître la procédure à suivre.

Plainte, réparation ou remplacement de bac

☎ 450 472-7310, poste 168,

✉ urbanisme@vsmsll.ca

Important: laissez votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

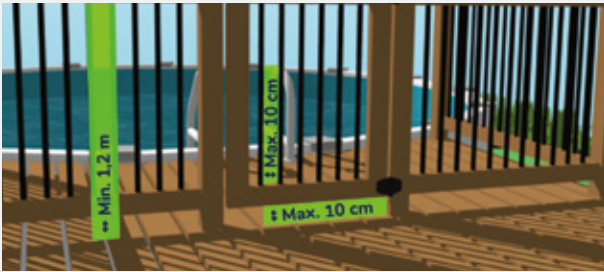


PISCINE RÉSIDENTIELLE

...

Enceinte obligatoire : fin des droits acquis pour toutes les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010

Le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** du gouvernement du Québec a été modifié et s'applique désormais à tous les types de piscines, et ce, peu importe leur date d'installation. Le règlement, qui vise à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines, a subi ces ajustements à la suite des recommandations formulées par plusieurs coroners. Ainsi, **la présence d'une enceinte (clôture) devient obligatoire pour l'ensemble des piscines**. Les citoyens qui bénéficiaient d'un droit acquis ont donc jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour se conformer aux mesures de sécurité simples du règlement.



Règles relatives aux enceintes

- Avoir une hauteur minimale de 1,2 m
- Empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre
- Ne pas être conçues de manière à pouvoir être escaladées facilement

Règles relatives aux portes des enceintes

- Doivent se refermer et se verrouiller automatiquement
- Le loquet peut être installé à deux endroits :
 - Du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte
 - Du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur

D'autres exigences s'appliquent relativement aux enceintes. Assurez-vous de respecter la réglementation en vous informant auprès du Service de l'urbanisme avant d'entreprendre les travaux.



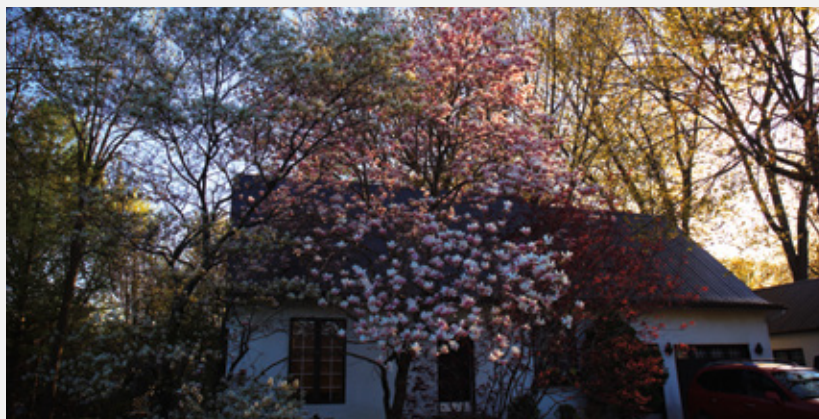
Un permis municipal est obligatoire pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Nouvelles règles en matière d'aménagement autour des piscines

Des modifications ont également été apportées au règlement provincial pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines. Ces nouvelles règles s'appliquent depuis le 1^{er} juillet 2021.

Pour toutes les informations concernant le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, consultez le quebec.ca/piscinesresidentielles.

Des questions? Communiquez avec le Service de l'urbanisme par courriel à urbanisme@vsmll.ca ou par téléphone au 450 472-7310, poste 120.



TOUT SUR LES ARBRES

Normes de localisation

Vous plantez un arbre sur votre propriété? Les arbres ne doivent jamais être plantés dans l'emprise municipale et ils doivent être localisés à une distance minimale de 1,5 m des installations suivantes :

- Luminaire de rue;
- Réseau d'égout ou d'aqueduc;
- Tuyaux de drainage des bâtiments;
- Tout câble électrique ou téléphonique;
- Tout poteau portant des fils électriques;
- Bordure de revêtement de rue et de trottoir;
- Équipements électriques enfouis;
- Borne-fontaine.

Construction neuve et conservation des arbres

Considération au règlement de zonage

- Lors de la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la municipalité, le projet doit être planifié et réalisé de façon à minimiser la coupe d'arbres de 15 cm et plus à la souche. Des mesures de protection doivent être appliquées aux arbres qui sont conservés.
- Pour obtenir l'autorisation d'abattre un arbre dans le cadre d'un projet de construction, le propriétaire de l'arbre doit fournir à la municipalité un plan préparé par un arpenteur-géomètre localisant tous les arbres de 5 cm de diamètre et plus mesuré à 1,3 m du sol et indiquer les arbres qui seront abattus et conservés.

Coupe d'arbre

Il est interdit de couper un arbre qui se trouve sur un terrain privé sans avoir obtenu, au préalable, un certificat d'autorisation (au coût de 10 \$) auprès du Service de l'urbanisme.

Toute coupe d'arbre non autorisée entraînera une amende.

PERMIS EN LIGNE AVEC




Obtenez facilement ces différents permis avec la plateforme Voilà!

- Arrosage de nouvelle pelouse **gratuit**
- Clôture et muret **25 \$**
- Coupe d'arbre **10 \$**
- Piscine creusée ou semi-creusée **50 \$**
- Piscine hors-terre ou spa **25 \$**

NOUVEAUTÉ

Comment obtenir un permis?

- Connectez-vous à votre **Dossier citoyen** 
- Sélectionnez l'onglet **Demandes en ligne**
- Cliquez sur le bouton **Permis**
- Choisissez le **type de permis**
- Entrez les **informations requises**

Vous recevrez un courriel de confirmation une fois la demande envoyée.

Vous ne trouvez pas le type de permis requis? Écrivez à urbanisme@vsmsll.ca.

SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

LAMES DÉCHIQUETEUSES

Vous ne pratiquez pas encore l'herbirecyclage? Il n'est pas trop tard pour commencer! La Ville poursuit son programme de subvention à l'achat de lames déchiqueteuses, qui permet aux citoyens d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 25\$ par achat.

Un geste simple et efficace pour retourner la matière organique au sol et en faire profiter votre pelouse!



BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Afin d'économiser l'eau potable pour l'entretien des terrains en période estivale, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a mis en place un programme de remboursement pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) d'un baril récupérateur d'eau de pluie d'une capacité minimale de 150 litres, les résidents recevront une somme pouvant aller jusqu'à 50\$. Une limite de deux demandes de remboursement par adresse s'applique.



16

COUCHES RÉUTILISABLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est fière d'encourager l'utilisation de couches réutilisables afin de réduire l'enfouissement. Ainsi, elle accorde aux parents d'enfants de 18 mois et moins qui résident sur son territoire une aide financière pour l'achat de ce type de couches. Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) de couches réutilisables d'une valeur de 200\$ et plus, avant les taxes, les familles participantes recevront un remboursement de 150\$. Une limite d'un remboursement de couches réutilisables par enfant et par année civile s'applique.

Pour tous les détails sur nos subventions environnementales et pour télécharger nos formulaires, visitez notre site Web à vsmsll.ca sous l'onglet Subventions environnementales.



CAMP DE JOUR D'ÉTÉ

...

27 juin au 19 août

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est heureuse d'annoncer que l'organisation **L'Air en Fête** a reçu le mandat d'organiser le camp de jour d'été 2022. Cette entreprise spécialisée dans la gestion de services et de programmes de loisirs offrira le camp durant 8 semaines aux enfants de la maternelle complétée à la 6^e année.

HORAIRE

Lundi au vendredi
8 h 30 à 16 h

SERVICE DE GARDE

Lundi au vendredi
6 h 30 à 8 h 30
16 h à 18 h

COÛT

101 \$/semaine
incluant le service de garde

INSCRIPTION

À partir du 12 avril. Places limitées, offertes aux résidents seulement.

COMMENT S'INSCRIRE

Inscription en ligne sur le site Web à airenfete.com, sous l'onglet **Camps de jour**.

La carte du citoyen doit être valide au moment de l'inscription. Consultez l'onglet **Carte du citoyen** sur notre site Web pour plus d'information.

LIEUX DE CAMP

Du 27 juin au 13 août

École Horizon-du-Lac
3102, rue de l'Église

École des Grands-Vents
3180, rue Laurin

Centre communautaire
99, rue de la Mairie

Du 15 au 19 août

Centre communautaire
99, rue de la Mairie

SOIRÉE D'INFORMATION

L'Air en Fête organisera une soirée d'information virtuelle le 22 juin à 19 h pour les parents des enfants inscrits.

Pour obtenir toutes les informations sur le camp, allez à airenfete.com.

Les détails sont également sur notre site sous l'onglet **Camp de jour**.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de s'épanouir dans une vie de groupe, L'Air en Fête offre un programme d'accompagnement aux enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers nécessitant de l'assistance. Ce soutien est offert dans une perspective d'intégration et d'inclusion au camp régulier. Nous vous invitons à téléphoner au 514 990-1414, poste 2050, pour connaître la procédure à suivre.

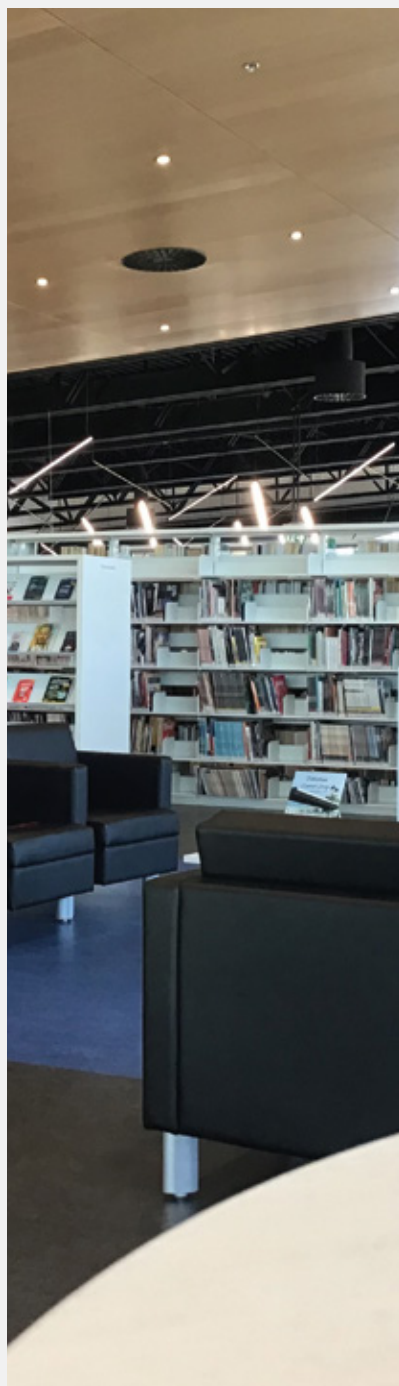


Moniteurs | Coordonnateurs
Accompagnateurs
RECHERCHÉS
Postule airenfete/emploi.com

LA BIBLIOTHÈQUE

...

Des activités colorées pour s'amuser!



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne :
vsmsll.ca

Gratuit pour les citoyens. La carte du citoyen valide est obligatoire.

Non-résidents

Activité jeunesse : 5\$

Activité pour adultes : 10\$

La carte du **non-résident** valide est obligatoire.

La Ville peut, en tout temps, modifier une activité sans préavis et n'est pas tenue de reporter une activité annulée pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Abolition des frais de retard à la bibliothèque

Depuis le 10 février dernier, la Ville a décidé de se joindre au mouvement international « Fine Free Library » et d'abolir les frais de retard à la bibliothèque. Cette nouvelle mesure vise à améliorer l'accessibilité à la lecture en s'assurant que tous les enfants et les familles du territoire y aient accès facilement et gratuitement.

Il est toutefois important de noter que malgré l'abolition des frais de retard, il sera tout de même nécessaire d'acquitter les frais de retard **accumulés avant le 10 février 2022.**

ADULTES

CLUB DE LECTURE

DE RETOUR!

Pour les passionnés de littérature, activité animée durant laquelle les participants partagent leurs coups de cœur littéraires.

Mardi 10 h

Toutes les deux semaines,
à partir du 19 avril

Inscription à la bibliothèque ou
par téléphone au 450 472-7310,
poste 101.



ACTIVITÉS CULTURELLES

LES MATINS DES TOUT-PETITS

2 ans à 4 ans (parent-enfant)

Mercredi 9 h 15 à 10 h
27 avril et 25 mai

Cet atelier exploratoire sur les arts et la littérature permettra à votre enfant de développer sa capacité d'attention et sa curiosité grâce à une animation douce et colorée de 45 minutes. Pour stimuler ses sens et donner du rythme, la musique et l'art dramatique seront également au menu.



L'HEURE DU CONTE EN PYJAMA

L'heure du conte en pyjama est une belle activité littéraire et participative qui comprend la lecture de contes en lien avec une thématique, des étirements et des postures de yoga.

Judi 18 h 30 à 19 h 15

3 à 5 ans

21 avril et 19 mai

6 à 8 ans

14 avril et 12 mai

D'autres activités seront ajoutées ce printemps, surveillez nos outils de communication !



Dès sa naissance, abonnez votre enfant à la bibliothèque et obtenez gratuitement la trousse du parfait bébé-lecteur. Il n'y a pas de plus beau cadeau à donner à son enfant que le goût de la lecture. C'est aussi une occasion privilégiée pour les parents de passer du temps de qualité avec leurs bambins, et pour les enfants de s'éveiller à l'imaginaire et au langage. Cette trousse comprend un livre cartonné et des surprises !

Les enfants d'un an ou moins peuvent obtenir la trousse sur présentation d'une pièce justificative indiquant leur date de naissance ainsi qu'une preuve de résidence du parent.



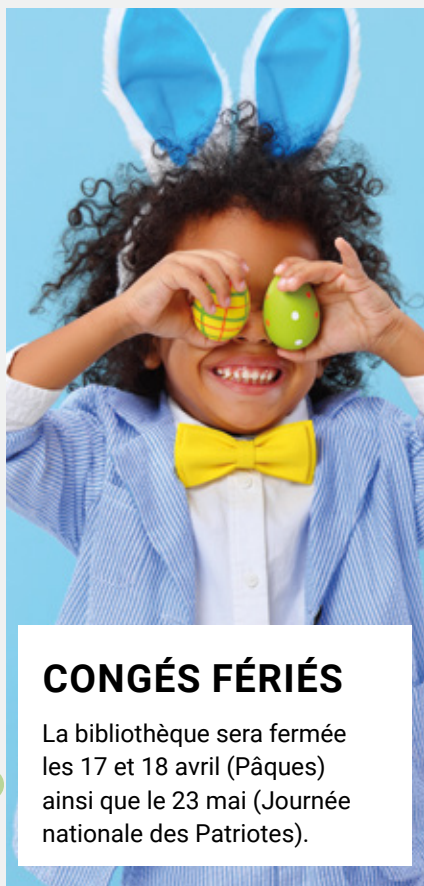
3 à 6 ans

C'est l'occasion pour les enfants de 3 à 6 ans de découvrir l'univers passionnant de la lecture grâce à une foule d'activités ! Ils prendront part à des animations spéciales, réaliseront des lectures captivantes, relèveront des défis et participeront à des concours en accumulant des coupons de tirage pour courir la chance de gagner plusieurs prix ! Un cahier d'activités sera remis à chaque participant.

Samedi 10 h à 11 h

9 avril et 7 mai

Inscription à la bibliothèque ou par téléphone au 450 472-7310, poste 101.



CONGÉS FÉRIÉS

La bibliothèque sera fermée les 17 et 18 avril (Pâques) ainsi que le 23 mai (Journée nationale des Patriotes).

ANIMATION DE JEUX DE PÂQUES

7 à 10 ans

Mardi 18 h 30 à 19 h 30
12 avril

4 à 6 ans

Mercredi 18 h 30 à 19 h 30
13 avril

FABRICATION D'UNE CARTE MAGIQUE DE PÂQUES

8 à 12 ans

Vendredi 18 h 30 à 19 h 30
15 avril

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

...

La Semaine de l'action bénévole aura lieu
du 24 au 30 avril sous le thème « Bénévolat change la vie! »

L'action bénévole change la vie de ceux qui font don de soi et de ceux à qui on tend la main. Par passion ou compassion, c'est un geste précieux et souvent essentiel à poser auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Chaque acte bénévole, quel qu'il soit, a un impact bénéfique sur sa communauté.

Puissante source de richesse collective, l'action bénévole offre à notre communauté l'occasion de se développer dans un contexte de bienveillance et d'entraide basées sur la solidarité.

Soirée hommage aux bénévoles

Fidèle à sa tradition, la Ville honorerà ses précieux bénévoles lors d'une soirée de reconnaissance le **vendredi 29 avril** prochain. Cette soirée festive soulignera l'implication et le dévouement exceptionnel des organismes et ces derniers y seront conviés prochainement par courriel.

Changer une vie, c'est
changer le monde!



**BÉNÉVOLER
CHANGE
LA VIE!**

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
24 au 30 avril 2022

48^e
EDITION

Présentée par
**Hydro
Québec**

fca 50 q
Fédération des
Centres d'action bénévole
du Québec

fcabq.org

Je
BÉNÉVOLE
CA

ON SE PRÉPARE POUR PÂQUES!

Réservez votre **10 avril** pour participer à nos activités gourmandes, stimulantes et colorées sous la thématique de Pâques. Plusieurs animations spéciales sont prévues pour le plaisir de vos petits cocos!

Au menu

- Chorégraphies Tik Tok© avec **Ti-Pit** le poussin et **Pinpin** le lapin
- Activités de décoration d'œufs en chocolat
- Ateliers « Apprends à dessiner » un lapin et un poussin
- Deux défis : devine le nombre de cocos + trouve les lapins
- Tirages et prix de participation

Les activités se dérouleront au centre communautaire et à la bibliothèque Laurent-Savage. Pour obtenir tous les détails et pour s'inscrire, visitez notre site Web sous l'onglet **Événements**.



ÉVÉNEMENT FAMILIAL AU SKATEPARK

Le **18 juin prochain**, en collaboration avec la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et l'équipe de Technical Skateboards, nous vous convions à une journée d'initiation au skateboard et d'animation pour toute la famille! Que vous soyez un apprenti ou un as du skateboard, venez vous amuser et échanger avec les équipes sur place.

DJ avec musique, prix de présence et plaisir garanti!



Plus de détails seront dévoilés prochainement sous l'onglet **Événements**.

SESSION DE LOISIRS

**Préparez-vous à
bouger tout l'été!**

Début de la session de loisirs
le 26 juin

Inscription **du 30 mai au 12 juin**

La programmation sera dévoilée en mai et disponible sur notre site Web et Voilà!

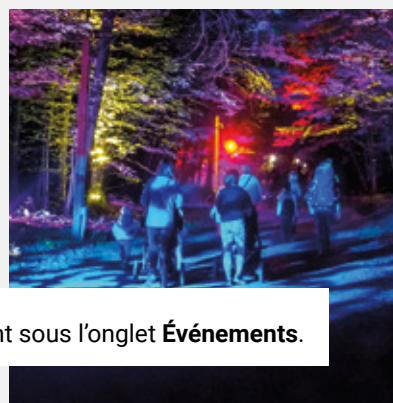
Des questions? Téléphonnez au 450 472-7310, poste 145.



LA FÊTE DES MÈRES EN LUMIÈRE

À l'occasion de la fête des Mères et pour rendre hommage à toutes les mamans rayonnantes du territoire, nous vous proposons un parcours lumineux qui égayera vos soirées les **7 et 8 mai prochains, au parc municipal**.

Venez marcher sous les étoiles et vivez une expérience unique, magique et éblouissante!



ORGANISMES

CLUB OPTIMISTE Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Le Club Optimiste a comme mission d'aider la jeunesse et de favoriser son développement.


Vente de billets de tirage pour financer et réaliser les projets des écoles primaires et secondaires, les activités des équipes sportives et plus encore!

QUAND | Tirage le 5 mai, à 19 h 30

COÛT | 100 \$ le billet

INFO | 514 606-3622

carolane.lajeunesse@hotmail.com

 Club Optimiste Sainte-Marthe-sur-le-Lac



CESAME

Centre pour l'enfance en santé mentale Deux-Montagnes

Ateliers de stimulation précoce pour les enfants de 3 à 5 ans présentant des difficultés comportementales ou sociales. Ces ateliers leur permettront de parfaire leurs habiletés motrices, cognitives et socio-affectives, et favoriseront l'autonomie et la discipline. Un **groupe pour les papas** est aussi offert.

QUAND | Inscription en cours

COÛT | 10 \$/année pour la carte de membre annuelle et 10 \$ par atelier. L'abonnement annuel inclut plusieurs conférences gratuites.

ÂGE | 3 à 5 ans, et leurs parents

INFO | 450 623-5677

cesamedeuxmontagnes.com



Association Pickleball

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Pickleball intérieur et extérieur

Venez essayer le pickleball, un sport de raquette accessible à tous. Tentez l'expérience même si vous n'avez jamais tenu de raquette: l'essayer c'est l'adopter!

QUAND | Mardi et jeudi, de 20 h à 22 h


Samedi, de 9 h 30 à midi

COÛT | 30 \$ par année

LIEU | École secondaire Liberté-Jeunesse

INFO | 450 472-3122

Pickleball.smsll@gmail.com

 Pickleball Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Cercle de Fermières DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Activités créatives et sociales

Vous êtes débutante, intermédiaire ou experte dans les arts textiles? Venez apprendre ou transmettre vos connaissances. Ambiance amicale et chaleureuse pour créer dans le plaisir!

QUAND | Lundi, de 13 h à 16 h

COÛT | 30 \$ par année, incluant 5 publications du magazine *L'Actuelle*

ÂGE | 14 ans et +

LIEU | Centre communautaire

INFO | 438 483-1189

Centre Marie Eve


Cours prénataux et ateliers de cuisine

QUAND | 22 avril au 17 juin: cours prénataux chaque semaine et ateliers de cuisine un vendredi sur deux

COÛT | Gratuit

ÂGE | Femmes enceintes de la MRC de Deux-Montagnes

LIEU | 232, rue Féré

INFO |  centremarieeve, centremarieeve.ca

DANSE EN CŒUR

Cours de danse en ligne pour débutants et intermédiaires

QUAND | Mercredi, à 9 h 30 (débutant) et à 12 h 45 (intermédiaires), jusqu'au 25 mai

LIEU | Centre communautaire

INFO | 450 491-5774

Danseencoeur@videotron.ca

Danseencoeur.ca



Rejoignez-vous à notre session en cours



Carrefour jeunesse-emploi de la MRC Deux-Montagnes (CJEDM)

Services gratuits pour guider et accompagner les jeunes dans leur cheminement vers les études ou l'emploi.

Recherche d'emploi, information scolaire et professionnelle, orientation, accompagnement psychosocial, éducation financière, persévérance scolaire, bénévolat, volontariat, entrepreneuriat.

QUAND | Lundi au vendredi (voir l'horaire sur le site Web)

COÛT | Gratuit

ÂGE | 16 à 35 ans

LIEU | 2705, boulevard des Promenades, local 10

INFO | 450 974-1635, poste 221

info@cjedm.qc.ca

cjedm.qc.ca



CHEVALIERS DE COLOMB

CONSEIL 9592

Soirée meurtre et mystère

Devenez détective le temps d'une soirée pour résoudre un meurtre. Tous les fonds recueillis seront remis aux œuvres soutenues par l'organisme.

QUAND | 14 mai à 17 h 30

COÛT | 35\$

LIEU | Chalet du ruisseau

INFO | 514 690-3593

clementjolicoeur@hotmail.com



Club Photo

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Adhérez au Club Photo pour faire avancer l'art et la photographie

Rejoignez-vous au Club Photo pour approfondir votre intérêt pour la photographie. Plusieurs ateliers, sorties et expositions sont prévues au courant de l'année. Sept conférences sont aussi offertes (10\$ pour les non-membres). Les inscriptions se font via le site Web du Club.

INFO | cpsms1105@gmail.com

clubphotosaintemarthesurlelac.com

NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone _____ 450 472-7310

Cabinet du maire _____ poste 144

Direction générale _____ poste 144

Service du greffe _____ poste 144

Service des communications et des relations avec les citoyens _____ poste 109

Service de l'urbanisme _____ poste 120

Service des taxes _____ poste 100

BIBLIOTHÈQUE LAURENT-SAVAGE

99, rue de la Mairie

Téléphone _____ poste 101

CENTRE COMMUNAUTAIRE

99, rue de la Mairie

Service des loisirs, des arts et de la vie communautaire _____ poste 145

GARAGE MUNICIPAL

2960, boulevard des Promenades

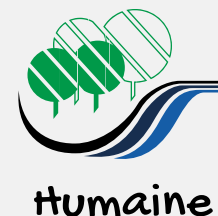
Service des travaux publics et de l'entretien du territoire _____ poste 111

Service du génie et de l'aménagement du territoire _____ poste 116

RÉGIE DE POLICE _____ 450 473-4686

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE _____ 450 473-2796 poste 7225

URGENCES _____ 911



Rédaction des textes et coordination : Geneviève Béala et Karine Paris, responsables des communications et des relations avec les citoyens

Mise en page et infographie : Communications Studiograf

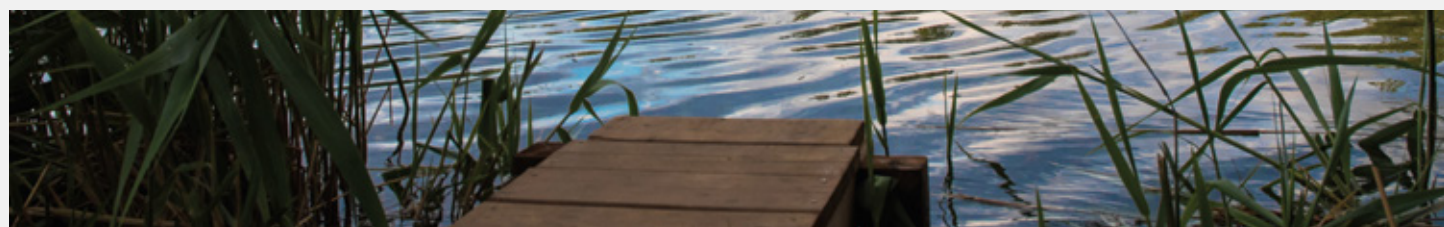
Impression : Imprimerie L'Empreinte inc.

Distribution : Postes Canada

Tirage : 8 200 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements. Elle est distribuée gratuitement, dans tous les foyers marthelacquois, et publie majoritairement des photos prises par ses citoyens et par le *Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac*.



Prochaine parution: été 2022

vsmsll.ca    Voilà!